

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(03)/ST/143
13 septembre 2003

(03-4940)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Cinquième session
Cancún, 10 - 14 septembre 2003

Original: espagnol

ANDORRE

Déclaration de S.E. M. Juli Minoves Triquell
Ministre des affaires étrangères
(*En qualité d'observateur*)

Je tiens avant tout à remercier les autorités mexicaines pour la parfaite organisation de cette cinquième Conférence ministérielle de l'OMC à Cancún. L'Andorre se félicite du choix de ce lieu magnifique d'Amérique latine comme cadre privilégié de nos travaux. Comme la Principauté d'Andorre, Cancún doit en grande partie son développement au tourisme, activité économique essentielle qui devrait être plus présente dans les discussions de l'OMC. À cet égard, mon pays et l'OMT (Organisation mondiale du tourisme) avons profité de cette réunion de Cancún pour formaliser un accord qui prévoit l'installation d'un bureau spécialisé de cet organisme mondial en Andorre.

Ma première pensée est pour Anna Lindh, ma collègue Ministre des affaires étrangères de Suède qui a été assassinée sans raison. Puisse son engagement reconnu et tenace pour le développement durable devenir le phare de nos travaux à Cancún.

La Principauté d'Andorre n'est pas encore Membre de l'OMC. Nous sommes devenus observateurs à la suite de l'enclenchement du processus d'accession en automne 1997. Depuis lors nous avons progressé lentement mais sûrement dans notre objectif de pleine participation. Tout d'abord, le working party a été constitué, sous l'emprise experte de l'Ambassadeur Benedict Johnson d'Islande. Nous avons présenté le mémorandum, suivi des offres pertinentes, et, juste avant la rencontre de Seattle, s'est tenue la première réunion du groupe de travail. Après Seattle, et Doha, où nous avons participé, et à la suite de deux visites en Andorre de l'Ambassadeur Johnson, nous venons de remettre à l'Organisation les réponses aux questions qui nous ont été posées concernant notre candidature. Nous sommes en train de préparer une révision du mémorandum qui sera envoyée à l'OMC, avant la fin de l'année.

Où en sommes-nous en ce moment sur les questions de fond? Notre union douanière sur la substance de notre commerce avec l'UE facilite l'accession au sujet du commerce des biens. La négociation sur les services requiert une bonne concertation avec les grands acteurs de l'OMC. La protection de la propriété intellectuelle avance rapidement: j'ai le plaisir d'annoncer que, fin juillet, j'ai envoyé au Parlement pour son approbation les conventions de Berne, Paris et Rome. Avec ce pas, qui est bénéfique pour l'Andorre, une condition *sine qua non* de notre accession est levée. Certains États ont déjà demandé de commencer les pourparlers bilatéraux et, dans les prochains mois nous ouvrirons le dialogue avec eux.

L'OMC a vocation d'universalité. En facilitant l'entrée des petits États comme l'Andorre elle devient une organisation de plus en plus ample. Mais quels pourraient être les avantages pour l'Andorre? En fait, il s'agit d'un pari sur le futur. En devenant Membre de l'OMC, l'Andorre espère être à même de développer d'autres secteurs de son économie dans la production de biens et de services que ceux, limités, qui lui sont propres en ce moment. Toutefois, l'Andorre n'a pas d'industrie

exportatrice: les secteurs de son économie sont très spécifiques, et il serait dangereux de clore une négociation avec l'OMC trop vite. Pour cela, l'avancée des négociations sera progressive, mais animée de prudence. D'autre part, il faut tenir compte de la spécificité d'une très petite économie comme l'Andorrane. Des changements brusques que des grandes économies peuvent accepter par des compensations dans d'autres secteurs ne sont pas possibles pour des économies minuscules. Aussi, faut-il veiller à ne pas être pris en tenaille par les grands acteurs de l'OMC pour des raisons qui ne concernent point le commerce de biens et services avec l'Andorre mais des confrontations d'autre nature. Cela arrive trop souvent à l'OMC et les petits États doivent bénéficier de négociations spécifiques à leurs vrais caractéristiques de commerce.

Ce problème est une des raisons pour lesquelles tellement de gens et de médias sont partagés au sujet de l'OMC et du phénomène de la mondialisation. Le commerce entre les peuples crée de la richesse, et il doit être encouragé, mais seulement si ce commerce est juste. Nous ne pouvons pas faire des grands pays riches des forteresses inexpugnables et espérer le développement durable de beaucoup d'États du tiers monde exportateurs de matières premières au rabais. Dans sa juste mesure, nous devons retrouver la générosité des pays développés au-delà de l'aide directe au développement, qui est néanmoins importante et à laquelle mon pays contribue de façon croissante. De l'autre côté, des efforts de gouvernance dans beaucoup de pays en développement doivent être faits.

L'OMC n'est ni le grand méchant loup comme le pensent beaucoup, ni l'ange gardien du commerce. Elle aide à la prospérité des nations en facilitant les échanges. Elle contribuera aussi au développement en facilitant, par exemple, l'accès aux médicaments des populations du tiers monde. C'est néanmoins aux États Membres, et futurs Membres, qu'il appartient, par volonté de justice, d'assurer l'équité de l'OMC. Il s'agit là de notre vœu renouvelé de Cancún.
